

Déclaration du Conseil National des Droits de l'Homme Suite à l'élection de la Côte d'Ivoire au Conseil des Droits de l'Homme

A l'occasion de la 75ème Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies et conformément au paragraphe 7 de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale, la Côte d'Ivoire a été réélue, le mardi 13 octobre 2020, au Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, pour la période 2021-2023.

Cette élection pour le compte du Groupe Afrique de l'Ouest, intervient après deux mandats consécutifs sur les périodes de 2013-2015 et 2016-2018. A ce titre, elle constitue le couronnement de l'engagement constant du Gouvernement en faveur de la promotion et la protection des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire et dans le monde.

Le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) félicite le Gouvernement pour la présence de la Côte d'Ivoire au sein de cet organe intergouvernemental du système des Nations Unies, qui traduit sa volonté pour le renforcement du cadre de la protection des Droits de l'Homme.

Le CNDH encourage le Gouvernement à poursuivre ses efforts pour la réalisation de tous les droits de l'homme dans un contexte mondial de défis liés aux impacts de la Covid 19.

Le CNDH réaffirme son engagement à contribuer sans relâche à conduire son mandat de promotion et de protection des Droits de l'Homme.

Fait à Abidjan, le 16 octobre 2020



Namizata SANGARE